

Coopérative Ouvaton SA

Assemblée générale ordinaire (AGO) du vendredi 5 juin 2009 portant sur l'exercice 2008 à la Bastide des Jourdans en première convocation et à Paris, en seconde convocation, le samedi 13 juin 2009: à la Mairie du II^{ème} arrondissement, Salle du Tribunal, 8 rue de la Banque 75002

Consigne générale : entourez distinctement « LE mot » correspondant à votre choix

Consigne particulière sur l'élection des membres du Conseil de Surveillance : vous devez entourer le nombre de noms identique au nombre de postes à pourvoir : ni plus, ni moins sous peine de nullité.

Résolution AGO numéro 1

L'assemblée générale des sociétaires, réunie en AG le vendredi 5 juin 2009 (ou le samedi 13 juin, à Paris, en seconde convocation), statuant en matière ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, et le rapport du Président du Conseil de Surveillance qui préside l'Assemblée Générale, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 829 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Oui Non Abstention

Résolution AGO numéro 2

Après examen des comptes annuels et lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie en AG ordinaire le vendredi 5 juin 2009 (ou le samedi 13 juin, à Paris, en seconde convocation), constate la variation du capital au 31 décembre 2008. Celui-ci s'élève à cette date à **124 864** euros dont 122 928 € de libérés.

Oui Non Abstention

Résolution AGO numéro 3

Après examen des comptes annuels et lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie en AG ordinaire approuve la proposition d'affecter le bénéfice de 829 euros en "report à nouveau".

Oui Non Abstention

Résolution numéro AGO numéro 4

Après présentation des candidatures, l'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie en AG ordinaire le vendredi 5 juin 2009 (ou le samedi 13 juin, à Paris en seconde convocation), désigne comme membre(s) du Conseil de Surveillance les personnes élues, selon le détail précisé dans le procès-verbal, parmi : (le sociétaire entoure six noms exactement à fin de voter)

René Bories, **Philippe Ladame,** **Jean-Marie Malsacré,** **Julien Perret**
Matthieu Patout, **Arnaud Vojinovic,** **Loïc Dayot**

Pour ce vote, il y a **6 postes à pourvoir**. Les 3 postes sortant, un poste suite à la démission d'Esther Joly pour 1 an et pour les démissions récentes 2 postes., celui de Yann Droneaud (1an) et celui de Christian Michel (2ans),

Résolution numéro AGO numéro 5

L'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie en AG ordinaire le 5 juin (ou le samedi 13 juin 2009, en seconde convocation), autorise tout porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de Surveillance, les scrutateurs et le Directoire à effectuer les formalités nécessaires.

Oui Non Abstention

Résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire (AGE) d'Ouvaton du vendredi 5 juin à la Bastide des Jourdans ou le samedi 13 juin 2009 en seconde convocation à Paris

Résolution numéro AGE1

L'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie en AG extraordinaire le vendredi 5 juin 2009 (ou le samedi 13 juin, en seconde convocation à Paris), adopte le projet de modification des statuts qui a été présenté par le Conseil de Surveillance aux sociétaires à partir du jeudi 21 mai 2009 sur le site Web de la société.

Oui Non Abstention

Résolution numéro AGE2

L'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie en AG Extraordinaire le vendredi 5 juin 2009 (ou le samedi 13 juin, en seconde convocation), autorise tout porteur d'un original de procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de Surveillance, les scrutateurs et le Directoire à effectuer les formalités nécessaires.

Oui Non Abstention

Bulletin de vote pour l'AGE et l'AGO 2009

